

MARSEILLE, LE 22/05/2024

Communiqué de presse

« Eau & Biodiversité : garantir sa juste part d'eau à la nature » Les gestionnaires de milieux naturels et aquatiques en région lancent un appel à l'occasion de la Journée internationale de la biodiversité.

À l'occasion de la Journée internationale de la biodiversité le 22 mai, les gestionnaires de milieux naturels et aquatiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur (Parcs naturels, réserves, syndicats de rivières...) souhaitent lancer un appel pour garantir sa juste part d'eau à la nature... Autrement dit, lui permettre d'avoir suffisamment d'eau pour assurer les services vitaux qu'elle rend chaque jour, notamment dans le grand cycle de l'eau lui-même et que la technologie et le progrès ne suffiront pas à compenser. Cet appel est soutenu par la Région Sud et l'État (Agence de l'eau, DREAL, Office français de la biodiversité).

Sur notre planète, l'eau existe sous différents états : liquide dans les océans, les rivières, les lacs, et les nappes, solide sous forme de glace, de neige et de givre ou encore gazeux dans l'air. Selon les conditions physico-chimiques, l'eau se déplace dans ces différents compartiments : évaporation, précipitation, infiltration et ruissellement. **La nature joue un rôle essentiel dans le grand cycle de l'eau** que ce soit dans l'infiltration, le ruissellement et l'évaporation. **Si la nature se dégrade, le cycle de l'eau se dégrade aussi et cela contribue aux phénomènes de sécheresses et d'inondations déjà croissants sous l'effet du changement climatique.**

Or la nature est souvent considérée comme un usager de l'eau parmi d'autres (à côté de l'agriculture, de l'industrie ou du tourisme par exemple) **alors qu'elle en est la source.** La part d'eau laissée à la nature est régulièrement rognée, voire sacrifiée en cas de tension entre les usages malgré les mises en garde des experts... avec des conséquences qui peuvent être dramatiques à l'instar du Parc national de Doñana en Andalousie ! Ce manque d'eau vient se surajouter aux autres pressions qui détruisent notre biodiversité.

41 % des espèces de vertébrés observées en région voient leur population décliner entre 2000 et 2021. Au regard du rôle inestimable assuré par la nature dans le grand cycle de l'eau, il est certain que la technologie et le progrès ne suffiront pas à compenser.

Les gestionnaires de milieux naturels et aquatiques, qui couvrent l'ensemble de la région, ont une connaissance précise, technique et scientifique, essentielle pour éclairer les politiques publiques. Ce qui en fait de véritables sentinelles de la nature. **Ils entendent aujourd'hui nous alerter sur l'accélération de la dégradation de ces milieux notamment liée au manque d'eau** dans un contexte où les usages pour les humains sont eux-mêmes en forte tension et en augmentation... **Il est temps, selon eux, de garantir sa juste part d'eau à la nature !**

Des solutions existent et des projets innovants voient le jour en s'appuyant sur l'expertise des gestionnaires et sur le concept des Solutions Fondées sur la Nature : préservation des espaces naturels, des zones humides, agroécologie, génie écologique, nature en ville et désimperméabilisation des sols etc.

Cet appel se fonde notamment sur les travaux qu'ils ont menés lors d'une Université intitulée « L'eau et les gestionnaires de milieux face aux enjeux d'aujourd'hui et de demain », organisée par l'ARBE en septembre 2023 avec le soutien de la Région Sud, de l'État (DREAL, OFB, Agence de l'eau) en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Tour du Valat, le Parc naturel régional du Verdon et le Département des Alpes de Haute-Provence.

Avec cet appel, il s'agit, pour les gestionnaires d'une part de nous aider à mieux comprendre les enjeux et d'autre part de partager les bonnes pratiques et les solutions pour permettre de garantir sa juste part d'eau à la nature.

Pourquoi doit-on garantir sa juste part d'eau à la nature ? >> Partie 1 - p. 3

Le bassin méditerranéen est, et devrait rester, parmi les régions les plus affectées par le changement climatique, en particulier en ce qui concerne les précipitations et le cycle hydrologique. L'évolution des températures globales régionales va avoir des conséquences importantes en région Provence-Alpes-Côte d'Azur à la fois sur la santé des milieux aquatiques et sur nos usages de l'eau.

Cette tension de plus en plus intense sur l'eau impacte la faune et la flore de notre région, déjà en forte diminution du fait de l'artificialisation des sols et de la surexploitation des ressources.

Certains territoires ont malheureusement eu la douloureuse expérience de ne pas considérer le fonctionnement global de leur écosystème et la place centrale de la nature : l'exemple de Doñana, joyau naturel espagnol en péril, a de quoi nous alerter !

Comment peut-on garantir sa juste part d'eau à la nature ? >> Partie 2 - p. 5

Dans ce contexte, les gestionnaires sont des experts à solliciter sur l'ensemble des projets pour avoir une connaissance précise et scientifique des enjeux et une aide à la décision précieuse.

Par ailleurs, les Solutions Fondées sur la Nature se déploient permettant d'utiliser des techniques efficaces qui vont s'appuyer sur le fonctionnement de la nature et ainsi contribuer à sa préservation : maintien des espaces naturels, des zones humides, agroécologie, génie écologique, nature en ville et désimperméabilisation des sols, ...

L'Action publique est nécessaire pour impulser des dynamiques locales, régionales et nationales, en matière de préservation de la biodiversité et de gestion de l'eau. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, elles convergent sous le chef de file biodiversité de la Région Sud, et se complètent.

Enfin, sur le plan international, depuis plusieurs années, un nouveau champ juridique émerge pour redonner pleinement ses droits à la nature !

Partie 1 : Pourquoi doit-on garantir sa juste part d'eau à la nature ?

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2,6 Mds de m³ sont prélevés pour les usages anthropiques hors hydroélectricité et ce très largement dans les eaux superficielles.

Les usages de l'eau en région se répartissent de la façon suivante (Source Agence de l'eau RMC et Région Sud) :

- 67 % agriculture (système de l'irrigation gravitaire, canaux ...),
- 30 % eau potable,
- 2 % industrie,
- 1 % autre.

Il existe **une disparité géographique entre le littoral et l'arrière-pays** dans les prélèvements et dans les usages de l'eau : 72 % de l'eau prélevée provient des départements alpins ; 87 % de l'eau distribuée l'est sur le littoral (dont 53 % sur les Bouches-du-Rhône) et le Vaucluse.

Notre usage de l'eau et le changement climatique impactent aujourd'hui l'eau et sa disponibilité tant pour les usages des humains que pour la nature... Ce qui accentue et accélère la dégradation de notre biodiversité.

> Les effets du changement climatique sur l'eau :

Le changement climatique a **des effets sur l'eau** avec notamment des épisodes de sécheresse de plus en plus longs et marqués, des pluies plus intenses **en Provence-Alpes-Côte d'Azur**, favorisant les phénomènes de crues et d'inondation (Rapport du GIEC AR6V1).

Le bassin méditerranéen devrait rester parmi les régions les plus affectées par le changement climatique, en particulier en ce qui concerne les précipitations et le cycle hydrologique (MedECC, rapport MARI). L'évolution des températures globales régionales va avoir des conséquences très fortes quasiment sur toutes les composantes du grand cycle de l'eau :

- Diminution de l'enneigement moyen et de la hauteur maximale de neige
- Fonte précoce du manteau neigeux
- Diminution des précipitations estivales et probable évolution de la répartition saisonnière
- Hausse des températures qui renforce le phénomène d'évapotranspiration
- Épisodes méditerranéens plus intenses...

D'après le GREC Sud, « Cette évolution va avoir des conséquences fortes en région à la fois sur la santé des milieux aquatiques et sur nos usages de l'eau. ».

> Les impacts du manque d'eau sur les milieux naturels :

Les deux dernières années ont montré à quel point le manque d'eau peut être impactant pour les activités humaines : accès à l'eau potable, rationnement des communes, rationnement des agriculteurs, et perte d'activités pour l'économie touristique...

Or, le manque d'eau a un impact fort sur le fonctionnement des milieux naturels. En outre, la qualité de l'eau, elle aussi, est menacée directement par la baisse des débits et la hausse des températures.

Cette tension de plus en plus importante sur l'eau impacte la faune et la flore de notre région, déjà en forte diminution du fait de l'artificialisation des sols et de la surexploitation des ressources.

Quelques exemples d'« **Impacts visibles du changement climatique sur la biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur** » (publication de l'ARBE – 2021) :

- SUR TERRE, des espèces migrent en latitude ou en altitude pour trouver des conditions favorables à leur cycle de vie.
- EN MER, le réchauffement des eaux entraîne l'apparition et l'installation d'espèces marines des eaux plus chaudes et les canicules sous-marines entraînent des épisodes de mortalité massive au sein du coralligène.
- Le réchauffement climatique impacte le rythme biologique des espèces et les écosystèmes...

(source : <https://www.arbe-regionsud.org/6151-des-impacts-visibles-du-changement-climatique-sur-la-biodiversite-en-provence-alpes-cote-dazur.html?parentId=35772>)

Selon les résultats de « **L'Indice Région Vivante** » (publication de l'ARBE et de La Tour du Valat – 2023), 41 % des espèces de vertébrés observées en région voient leur population décliner entre 2000 et 2021. Les milieux aquatiques, notamment, restent fragiles et le sont d'autant plus dans le contexte de réchauffement climatique actuel où les baisses de débits des cours d'eau, les périodes d'assecs de plus en plus précoces et longues observées en Provence-Alpes-Côte d'Azur, les ruptures de continuité écologique et les prélèvements d'eau perturbent et menacent la vie aquatique.

(source : <https://www.arbe-regionsud.org/36675-indice-region-vivante.html?parentId=6312>)

➤ **Doñana ou l'exemple d'un joyau naturel en péril :**

Certains territoires ont malheureusement eu la douloureuse expérience de ne pas considérer le fonctionnement global de leur écosystème et la place centrale de la nature.

En Andalousie, le joyau naturel de Doñana est menacé par la sécheresse et l'agriculture intensive de la fraise :

L'intensification de l'agriculture (serres pour la culture des fruits rouges en majorité) a transformé cette zone humide de 60 000 hectares (sorte de Camargue espagnole), très importante notamment pour la route migratoire des oiseaux, dont une partie est désormais asséchée.

L'aquifère a été déclaré surexploité en 2020. Cette surexploitation était notamment due aux pompages illégaux servant à irriguer. Ceci, combiné avec des sécheresses météorologiques et hydrologiques importantes, a engendré une situation très préoccupante notamment au niveau de la baisse de la biodiversité locale.

Aussi, le WWF Espagne a demandé de :

- Certifier l'utilisation légale de l'eau en agriculture afin que les consommateurs soient au courant et achètent en connaissance de cause.
- Développer un modèle agricole durable, équitable et diversifié.

Partie 2 :

Comment peut-on garantir sa juste part d'eau à la nature ?

> Des gestionnaires de milieux naturels et aquatiques, des experts à solliciter

Les gestionnaires d'espaces naturels protégés

sont des Parcs nationaux, Parcs naturels régionaux, Réserves naturelles nationales et régionales, Conservatoires, espaces naturels sensibles... Ils travaillent au quotidien au service de la nature. Ils concourent à mieux la connaître, à la préserver voire la restaurer pour permettre à chacun d'en profiter pour s'y ressourcer et y développer leurs activités.

Pour en savoir plus : <https://www.arbe-regionsud.org/5626-le-reseau-regional-des-espaces-naturels-proteges-rren.html>.

Les gestionnaires de milieux aquatiques sont des syndicats de rivières, intercommunalités à fiscalité propre, fédérations de pêche et leur association régionale... Leurs missions concourent à la gestion, la préservation et la restauration des milieux aquatiques dans une approche de bassin versant.

Pour en savoir plus : <https://www.arbe-regionsud.org/27228-decouvrir-le-reseau.html>

Pour être orientés, les porteurs de projets peuvent aussi contacter l'Agence régionale de la biodiversité et de l'environnement qui anime les 2 réseaux régionaux : celui des Gestionnaires d'Espaces Naturels protégés en Provence-Alpes-Côte d'Azur et celui des Gestionnaires de Milieux Aquatiques en lien avec ses partenaires et copilotes. L'Agence fait aussi de l'accompagnement de porteurs de projets.

> Des Solutions Fondées sur la Nature qui prouvent leur efficacité :

Aujourd'hui, des projets innovants voient le jour permettant de s'adapter au changement climatique tout en préservant la biodiversité. Les solutions fondées sur la nature se déploient permettant ainsi d'utiliser des techniques efficaces qui vont s'appuyer sur le fonctionnement de la nature et ainsi contribuer à sa préservation : maintien des espaces naturels et des zones humides, agroécologie, génie écologique, nature en ville et désimperméabilisation des sols, etc.

À titre d'exemple :

- **Faire évoluer les pratiques agricoles vers des agrosystèmes plus durables**

Le plateau de Valensole a connu de profonds changements durant ces dernières décennies et aujourd'hui :

- Les nappes d'eau souterraines charrient des produits phytosanitaires et des engrais qui ont conduit à la fermeture de captages.
- Le sol, trop souvent travaillé par les engins agricoles, privé d'apports de matière organique et des rotations diversifiées qu'il connut jadis, est fatigué.

Face à ce constat, une démarche innovante est mise en place : le projet REGAIN regroupe des agriculteurs et des acteurs publics afin de faire évoluer les pratiques agricoles sur le plateau de Valensole vers des agrosystèmes plus durables.

Les objectifs déclinés vont de l'amélioration de la fertilité et de la qualité des sols, à la préservation de la biodiversité pour favoriser les services écosystémiques ou encore développer l'échange et la coopération entre agriculteurs. Par exemple, les agriculteurs sont invités à changer de regard sur leurs sols, qui ne sont pas des supports inertes mais porteurs de biodiversité, vitale pour les cultures. Les effets des apports de matières organiques sont suivis et analysés avec chaque membre du réseau. La vie du sol est valorisée et expliquée. Enfin des cultures de diversification à faible besoin en engrais de synthèse sont testées.

(source : <https://www.parcduverdon.fr/fr/agriculture-et-foret/le-projet-regain>)

- **Renaturer un cours d'eau pour lui redonner son rôle de réservoir de biodiversité**

Le Colostre est le dernier affluent majeur du Verdon, avant que celui-ci ne soit barré par le barrage d'Esparron. C'est un cours d'eau important en termes de réservoir de biodiversité mais qui a été dégradé par des interventions passées.

En effet, à la suite de plusieurs inondations, le Colostre a été « rectifié » et ces opérations ont eu des conséquences néfastes qui ont conduit à un enfoncement du niveau du lit, provoquant une dégradation du fonctionnement des milieux aquatiques et de la végétation rivulaire. Des travaux de renaturation du Colostre ont été réalisés à Saint-Martin-de-Brômes : augmentation de la largeur du lit, création d'un bras secondaire, rehausse du lit, effacement de seuil.

(source : <https://www.parcduverdon.fr/fr/gestion-de-leau/le-colostre>)

- › **Des politiques publiques qui permettent de mettre la nature au cœur des projets :**

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, plusieurs politiques publiques coexistent pour mettre la nature au cœur des projets.

- **Une Stratégie Régionale Biodiversité (SRB)** est en construction, portée par la Région Sud, chef de file en matière de biodiversité.

La SRB est, conformément à la Loi pour la reconquête de la Biodiversité et des paysages du 8 août 2016, un cadre d'action partagé avec tous les acteurs du territoire régional pour enrayer le déclin de la biodiversité et ainsi renforcer l'adaptation, le développement et la résilience des territoires face aux changements climatiques. Elle n'a pas de portée réglementaire, mais elle est l'expression de la mobilisation des différents acteurs régionaux. Elle a vocation à créer du lien, à renforcer les initiatives publiques et privées en faveur de la biodiversité et à leur apporter de la visibilité. Elle s'articule avec le Plan climat régional "Gardons une COP d'avance" et la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030.

- **Un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux** à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée fixe les grandes orientations pour l'atteinte du bon état des milieux aquatiques. Parmi les priorités du SDAGE 2022-2027, on peut citer les actions suivantes : restaurer les cours d'eau, préserver les milieux aquatiques, humides et la biodiversité, développer la concertation avec tous les acteurs, renforcer la cohérence de l'aménagement du territoire (source : <https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/planification-de-bassin/schema-directeur-damenagement-et-de-gestion-des-eaux>)

- **Le Plan de Bassin d'adaptation au Changement Climatique (PBACC)** Rhône-Méditerranée 2024-2030, complémentaire au SDAGE, énonce les principes stratégiques à suivre pour adapter les territoires au changement climatique (source : <https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/Changement-climatique>).

➤ **Un nouveau champ juridique pour une nature qui ne peut pas se défendre :**

Pour permettre d'aller plus loin dans la prise de conscience, depuis plusieurs années, le mouvement des droits de la Nature, champ juridique nouveau, propose de reconnaître les écosystèmes et entités naturelles comme sujets de droits et membres de la communauté de la vie. Il s'agit de concevoir ainsi nos milieux de vie comme une communauté à la fois unique et autorégulée, d'êtres intimement liés entre eux.

Ces nouveaux droits émergent à mesure que les défis écologiques s'accroissent grâce aux efforts de juristes, d'avocats, de juges, mais aussi d'associations, d'élu-es et de la société civile.

Les droits de la Nature sont reconnus dans un nombre croissant d'États, de territoires et de villes, de l'Équateur à la Nouvelle Zélande, des États-Unis à l'Espagne et même en France, où les Iles Loyautés, province de Nouvelle Calédonie ont énoncé à l'été 2023 les droits des tortues et des requins. À l'échelle internationale, les droits de la Nature sont consacrés dans l'Accord Cadre Kunming Montréal visant à créer un plan pour protéger et restaurer la biodiversité, comme un outil juridique "faisant partie intégrante de la réussite de sa mise en œuvre".

Selon l'association Wild Legal : ces droits de la nature offrent une approche complémentaire au droit actuel de la protection des milieux naturels. En s'appuyant sur les meilleures connaissances scientifiques, il s'agit de définir les besoins fondamentaux des écosystèmes et entités naturelles afin de garantir notamment leur droit à la santé et à l'intégrité. Ainsi, il s'agirait de repenser un droit plus cohérent avec les spécificités écologiques et la continuité de chaque écosystème.

Des réflexions sont à mener pour **"utiliser les droits de la nature pour renforcer les outils de planifications locaux** (SAGE, PLU, Chartes des Parcs naturels régionaux), afin **de consolider le droit local en repensant la manière d'établir une nouvelle relation à l'eau et aux écosystèmes"**.

CONTACT PRESSE

ARBE

ALEXANDRA ACCA – A.ACCA@ARBE-REGIONSUD.ORG – 07 63 77 48 70

AUDREY GLORIAN – A.GLORIAN@ARBE-REGIONSUD.ORG – 06 03 10 67 13

ACCES PRESSE

SYLVIE TARQUINI – STARQUINI@ACCESPRESSE.FR – 06 24 28 57 47

ANNE KRAMEL – AKRAMEL@ACCESPRESSE.FR – 06 25 45 01 00